

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

RETIRED AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-CE27

présenté par
M. de Lépinau

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Économie »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Développement des entreprises et régulations	10 707 000	0	
Plan France Très haut débit	0	0	
Statistiques et études économiques	0	10 707 000	
Stratégies économiques	0	0	
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0	
TOTAUX	10 707 000	10 707 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à redonner à Atout France, opérateur de l'État en matière touristique, des moyens appropriés. En effet, le programme 134, dans le projet de loi de finances initiale (LFI) pour 2026 :

- baisse la subvention pour charges de service public d'Atout France (SCSP) de 24,59 M€ à 22,993M€.

- ne prévoit toujours aucun crédit d'intervention en faveur du tourisme, alors que la LFI pour 2024 prévoyait de tels crédits à hauteur de 5,8 M€.

Compte tenu du peu de moyens déjà alloués à la politique du tourisme sur ce programme et dans le budget en général comparativement à son poids dans l'économie française, il est proposé :

- de réhausser la SCSP d'Atout France à son niveau établi en LFI pour 2024, soit 28,7 M€, en ajoutant 5,707 M€ à la SCSP prévue en LFI pour 2026 ;

-de retrouver 5 M€ de crédits d'intervention, comme cela est demandé par l'opérateur.

Cela permettra à Atout France de poursuivre son action, jugée essentielle par tous les acteurs du secteur. Les réflexions sur un éventuel rapprochement d'Atout France et de Business France

Un transfert de 10,707 millions d'euros (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) est donc effectué, de l'action 9 « Pilotage, soutien et formation initiale » du programme 220 « Statistiques et études économiques », vers l'action 23 « Industrie et services » du programme 134 « Développement des entreprises et régulations ».

Le prélèvement de ce montant sur le programme 220 est réalisé uniquement à des fins de recevabilité financière de l'amendement, et une levée du gage est demandée pour la séance publique.

Atout France a subi en deux ans une baisse d'un tiers de ces moyens. Aux vues du coefficient de retour sur investissement très élevé, il est temps d'arrêter cette saignée de notre industrie touristique.